



Seul le prononcé fait foi

13^e Conférence ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

26 octobre 2016, Lisbonne

Communication de Tahar Melizi, représentant de l'Algérie : « L'expérience algérienne sur la réduction du risque sismique »

Je suis très honoré de participer à cette session ministérielle de l'accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs et très heureux de présenter l'expérience algérienne sur la réduction du risque sismique.

J'espère que mon exposé donnera un aperçu des efforts déployés par le gouvernement algérien pour réduire les effets de ce risque, historiquement le plus meurtrier en Algérie.

Le sujet choisi illustre aussi la nécessaire coordination intersectorielle donc le partage des tâches entre les différentes entités parties prenantes.

En un peu plus de cinquante ans de développement (1962-2016), l'Algérie a quadruplé son parc logement et plus que décuplé le reste de ses infrastructures et de son environnement bâti.

Ce patrimoine est exposé à nombre d'aléas naturels dont le plus important est l'aléa sismique auquel est soumise toute la partie nord du pays, zone abritant près de 85 % de la population et du domaine bâti ainsi que l'essentiel de son potentiel économique.

Historiquement, l'Algérie a connu un certain nombre de séismes dévastateurs. Durant les soixante dernières années, pas moins d'une quinzaine ont frappé notre pays dont trois séismes majeurs, à Orléansville/El Asnam (1954, M 6.7, 1243 morts) El Asnam/Chlef (1980, M 7.3, 2633 morts), et Boumerdes (2003, M 6.8, 2278 morts).

Conscients de cette menace, les Pouvoirs Publics ont initié les mesures et mis en place les outils à même de réduire, progressivement mais résolument, le risque sismique.

La principale mesure prise en 1973 et renforcée en 1981 a été la promulgation des premières règles parasismiques d'application obligatoire. Les autres aspects liés à la réduction de ce risque, tels que les études et cartographies d'aléa sismique régional (macro zonage), locaux (micro zonage), les études de vulnérabilité des bâtiments stratégiques et patrimoniaux, les scénarii risque sismique des tissus urbains sont pris en charge de manière de plus en plus significative pour orienter les programmes d'aménagement du territoire et les réaménagements et extensions urbains.

Toute cette activité s'est accompagnée de programmes et actions de formation, de perfectionnement et de recherche, ainsi que par la mise en place d'institutions spécialisées.

Dans la présente contribution, je vous présenterai les différentes actions, étapes et activités liées à la réduction du risque sismique en commençant par la présentation de la politique nationale de réduction des risques de catastrophe.

Mesdames et Messieurs,

Dès l'année 1985, un plan national de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques majeurs a été adopté. Ce plan a été actualisé et renforcé en juillet 2003, suite aux leçons tirées des différents séismes et autres catastrophes survenues depuis et notamment les graves inondations de Bab El Oued (Alger) du 10 Novembre 2001 et le dramatique séisme de Boumerdès-Alger du 21 Mai 2003.

Dans ce cadre, les mesures prises concernent le renforcement des aspects législatifs, réglementaires, institutionnels ainsi que les capacités scientifiques, techniques et opérationnelles.

Les objectifs de cette politique sont :

- l'amélioration de la connaissance des risques,
- le renforcement des dispositifs de surveillance et de prévision,
- la prise en compte des risques dans toute utilisation du sol et des constructions
- la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux aléas,
- la mise en place de dispositifs complets prenant en charge de manière cohérente, intégrée et adaptée toutes les catastrophes d'origine naturelle ou technologique.

et se traduisent par le développement des actions suivantes:

- L'information préventive et l'éducation du public
- Le renforcement des capacités des institutions et des organismes concernés,
- L'encouragement d'une politique de concertation et de coordination entre les institutions et les organismes liés aux objectifs assignés
- La promotion et le développement d'une coopération multiforme aux échelles régionale et internationale.

•

Mesdames et Messieurs,

Cette politique s'est concrétisé très rapidement par

I / le renforcement de la base juridique et institutionnelle :

En 1985, deux décrets organisent les politiques de prévention, et d'intervention et secours.

En 2001 et 2003, les deux catastrophes majeures qui ont endeuillé le pays à savoir les inondations à Bab El Oued et le séisme majeur (magnitude 6.8) qui a causé 2300 morts et plus de 3 Milliards Us Dollars ont contribué sans conteste à catalyser l'action du Gouvernement par une nouvelle dynamisation des programmes et des actions dans ce domaine. Une série de textes très importants ont été alors rapidement promulgués:

- l'Ordonnance du 26 août 2003 relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes ».

- la Loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la gestion des risques majeurs dans le cadre du développement durable, qui constitue la référence essentielle de la politique nationale en la matière et dont l'article 68 porte création d'une « Délégation Nationale aux Risques majeurs », chargée des missions de conseil, d'évaluation et de coordination des actions.
- la « Loi 04-05 du 14 Août 2004 modifiant et complétant la loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme » qui introduit l'obligation des plans de structures dans le dossier du permis de construire.
- la loi 10-02 du 29 Juin 2010 portant approbation du SNAT qui prend en considération la réduction des 10 risques retenus par le législateur dont le risque sismique et géologique dans les plans et stratégies de développement;

Des textes d'application ont été promulgués ou sont en cours d'élaboration. Pour le risque sismique on peut citer le plan général de prévention qui prévoit la mise en place d'un système national de veille, un système national d'alerte, et l'organisation de simulations.

Quant au renforcement de la base institutionnelle,

Il se traduit par la mise en place ou le renforcement des structures existantes:

- La Délégation Nationale aux Risques Majeurs avec son Comité intersectoriel, structure étatique chargée de l'évaluation des actions entreprises et la coordination intersectorielle, faisant fonction de plateforme nationale.
- L'institution en cours de structures similaires au niveau local,
- Le Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Géophysique, avec 75 chercheurs dont 35 pour le risque sismique,
- Le Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique avec un effectif de 50 chercheurs,
- le CTC (Organisme National de Contrôle Technique de la Construction), avec des agences installées au niveau de tout le territoire national.
- la PC (Protection Civile) qui a renforcé et mieux formé ses effectifs .

Mesdames et Messieurs,

La 3^{ème} action d'envergure, c'est

II/ l'amélioration de la connaissance et de la compréhension du risque à travers la mise en œuvre de programmes d'action qui ont donné les résultats suivants :

1) –l'élaboration, l'amélioration et la mise en application d'un règlement parasismique:

- Promulgation en 1981 des premières règles parasismiques algériennes (RPA) qui ont été enrichies depuis par des versions successives (1983, 1988, 1999, 2003) en tenant compte des nouvelles connaissances et nouvelles technologies ; une nouvelle version est actuellement en cours de finalisation (2016).

2) Le renforcement des réseaux de surveillance des mouvements sismiques :

- Le réseau de surveillance sismique télémétré du CRAAG composé de 80 stations sismographiques fonctionnant comme système d'alerte rapide,

- Le réseau d'enregistrement de mouvements forts (strong motion) du CGS de plus de 400 accélérographes répartis à travers le territoire national.

3) l'évaluation du risque et de la vulnérabilité sismique à travers :

- Les études et l'établissement de Cartes de l'aléa sismique au niveau national depuis 1978 et régional depuis 1984
- L'élaboration de cartes de micro zonage sismique d'une trentaine d'agglomérations urbaines ainsi que de plusieurs sites d'ouvrages importants.
- Les études de vulnérabilité sismique (et de renforcement) de certains bâtiments stratégiques à Alger et Constantine.
- Les études de scénarii risque sismique pour les grandes agglomérations d'Alger, Constantine et Blida.
- L'élaboration d'un Master Plan pour Alger est en cours de maturation.

Mesdames et Messieurs,

Parallèlement, des mesures structurelles et non structurelles ont été prises pour renforcer la réduction de ce risque

IV/ A travers les grands investissements publics :

En effet, des programmes ambitieux ont été lancés comme

1. La réalisation d'un vaste programme d'équipements publics, d'infrastructures et de logements sociaux destinés à renouveler le parc vieillissant des villes, éradiquer les nombreux bidonvilles qui entouraient la capitale et les grandes villes, réduisant ainsi la vulnérabilité de l'environnement bâti.
2. Le renforcement des écoles et de bâtiments stratégiques.
3. Le renforcement des moyens d'études et de recherche, notamment par l'acquisition d'équipements de dernière génération dont un laboratoire de dynamique de structures comportant une table vibrante de dernière génération (6x6m ; 6 degrés de liberté) et un mur de réaction (13x15m).

V/ les autres mesures prises pour réduire le risque sismique et aussi les autres risques par

1. L'éducation, la formation et l'information:

- La loi 04-20 prescrit à l'Etat d'assurer aux citoyens un accès égal et permanent à toute information relative aux risques majeurs,
- institue un enseignement de risques majeurs dans tous les cycles
- elle prescrit aussi de relever le niveau de qualification, de spécialisation et d'expertise de l'ensemble des corps qui interviennent dans le domaine. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées :
- L'élaboration en 2004 de programmes d'enseignement qui sont en cours de généralisation dans les établissements primaires.
- L'introduction dans tous les instituts de génie civil de modules de calcul parasismique (effective depuis 1984)
- la formation des intervenants,
- la campagne nationale de formation aux premiers secours intitulée « un secouriste par famille. »

- l'organisation de campagnes d'information et sensibilisation en direction des autorités locales à travers le territoire et du citoyen par les divers media
2. les financements liés à la réduction du risque ont été renforcés par :
- l'obligation de l'assurance Cat-Nat depuis 2004.
 - La mise en place dès 1990 du fonds des calamités naturelles pour indemniser les sinistrés et financer les études liées aux risques
 - Les autres fonds (Fonds national de solidarité « FNS » et fonds national du logement « FNL ») qui participent aux différents financements liés aux risques majeurs.

Mesdames et Messieurs,

La gestion du séisme de Boumerdès a été pour nous un bon exemple de prise en charge du risque sismique notamment en matière de réponse et de relèvement :

Le 21 Mai 2003, un séisme de magnitude 6.8 a frappé la région de Boumerdès et ses environs. Les pertes enregistrées, très lourdes, nécessitaient une prise en charge rapide des populations meurtries et sinistrées.

La mobilisation par le Gouvernement des moyens colossaux a permis dès les premiers jours la maîtrise de la situation et l'organisation des différentes phases d'intervention, d'organisation des secours ,d'évacuation et hébergement des sinistrés (tentes puis chalets avec toutes les commodités), la prise en charge psychologique et financière des sinistrés ,l'animation des camps, les opérations d'expertise des logements et équipements publics, le déblaiement et les opérations de confortement et de reconstruction de plus de 95243 logements et des centaines d'établissements publics dont 372 dépendant de l'éducation.

Une mobilisation sans précédent des administrations et des entreprises associée à un élan de solidarité interne et externe a permis très rapidement d'assurer la reprise de la continuité des services essentiels ainsi que le retour à la vie normale dans des délais très courts.

Le pays a dégagé pour ces opérations un montant global de 50 milliards de DA (600millions de dollars us) répartis entre plusieurs programmes et fonds. Actuellement toutes les villes de la région fonctionnent dans les meilleures conditions et sans aucun stigmate de ce dramatique événement.

L'ensemble des personnels mobilisés pendant ce drame ont acquis un savoir faire et une expérience qui peuvent être partagés à la demande.

Mesdames et Messieurs,

Notre participation à cette session nous donne l'heureuse opportunité d'appeler à promouvoir et renforcer la coopération entre nos pays ; en effet nous considérons que

4. la coopération régionale et internationale doit être renforcée :

En matière de coopération internationale, on peut citer plusieurs protocoles et conventions signés avec nos partenaires de la région arabe et méditerranéenne dont, à titre d'exemple, le PPRD Sud et SEISMED.

-le protocole d'accord entre l'Algérie et la ligue arabe pour l'ouverture à Alger du Centre arabe pour la prévention du risque sismique et des autres risques,

- les différents accords avec l'Italie, l'Espagne et la France en matière de Protection Civile.

L'accord européen et méditerranéen doit contribuer au renforcement de cette coopération entre les deux rives que nous voulons plus fructueuse et plus soutenue.

L'Algérie qui entreprend depuis la Conférence de Sendai à laquelle elle a participé activement, l'adaptation du contenu du Cadre de Sendai et son implémentation est prête par ailleurs, à partager son expérience et ses capacités en matière de gestion du risque sismique et a besoin de celles des pays présents pour d'autres risques tels le risque inondation et les risques industriels.

Je vous remercie pour votre aimable attention

*Délégué National aux Risques Majeurs